

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1907/2006/CE (REACH)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification du produit

Nom commercial

COGEMICA HT 710

1.2 Identification fournisseur

Nom

PORTERET BEAULIEU INDUSTRIE

adresse

4, chemin du Fourneau – B.P. 11

21310 BEZOUOTTE – France

Tel : (33)3 80 10 08 08

Fax : (33)3 80 36 56 87

www.pbi-company.com – info@pbi.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit ne renferme aucune substance dangereuse au sens du règlement européen N°1272/2008 (CLP).

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance ou mélange :

Éléments	No - CAS	No - EINECS	Classification selon règlement européen N°1272/2008 (CLP)
Mica	12001-26-2	-	-
Résine silicone	-	-	-

Composants apportant un danger : aucun

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Inhalation : non applicable.

4.2 Contact avec la peau : non applicable.

4.3 Contact avec les yeux : non applicable.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone, eau pulvérisée,

6. DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Protection individuelle : pas de mesure spéciale.
- 6.2 Protection de l'environnement : pas de mesure spéciale.
- 6.3 Méthodes de nettoyage : balayage ou aspiration (port du masque recommandé).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Manipulation : pas de précautions spécifiques requises.
- 7.2 Stockage : conserver à l'abri de l'humidité et à l'écart de sources d'inflammation.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Contrôle de l'exposition :
VME pour le mica : 3 mg/m^3
- 8.2 Protection respiratoire : masque anti-poussières de type FFP2 lorsque le taux de poussières est supérieur à 3 mg/m^3 .

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 Etat physique : solide
- 9.2 Couleur : vert / argent
- 9.3 Odeur : aucune
- 9.4 Masse volumique : $1,9 \text{ g/cm}^3$ mesuré sur du 2mm d'épaisseur
- 9.5 Solubilité : insoluble dans l'eau.

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 Stabilité du produit : le liant se dégrade à partir de $250 \text{ }^\circ\text{C}$.
- 10.2 Produits de décomposition dangereux : vapeurs et gaz toxiques (CO_2 , CO ...) provenant du liant. Si il y a un manque d'oxygène, une petite quantité de formaldéhyde et ses produits de polymérisation peuvent se former.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

L'épidémiologie n'a pas démontré de risques dans des conditions normales d'utilisation.
Les poussières générées lors de la transformation du produit peuvent avoir un effet irritant mécanique.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit n'est pas biodégradable.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Destruction en centre agréé.

14. TRANSPORT

Pas de recommandations spéciales.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification CE : le produit n'est pas classé

Etiquetage : le produit n'étant pas classé ne nécessite pas d'étiquetage.

Cette liste indique uniquement les principaux textes communautaires publiés à la date de fourniture de la présente fiche de données de sécurité. Elle ne saurait être considérée comme une énumération exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se rapporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné.

Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.